

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 830/2015 France

posREF

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : posREF

Code du produit : SVD859

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Uniquement à des fins de laboratoire.
Uniquement pour utilisateurs commerciaux, non approprié pour des
procédés diagnostiques.

Utilisations déconseillées non approprié pour l'utilisation générale

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué/livré par : Eurobio Scientific GmbH
Marie-Curie-Straße 1
53359 Rheinbach
Allemagne

**Adresse email de la
personne responsable de
cette FDS :** Kitsupport@eurobio-scientific.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC : International: +1 703-527-5970
France: +(33)- 975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

Non classé.

Voir Section 16 pour le libellé intégral des phrases H mentionnées ci-dessus.

Voir Section 11 pour les informations détaillées relatives aux effets sur la santé et les symptômes.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention : Aucune mention.

Remarques sur les dangers : Aucun effet ou danger particulier connu.

Consignes de sécurité

Prévention : Non applicable.

Réaction : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Mise au rebut : Non applicable.

Éléments de marquage complémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux : Non applicable.

Exigences spéciales relatives à l'emballage

Avertissement en relief Non applicable.

2.3. Autres dangers

Autres dangers n'entraînant pas de classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Mélanges : Mélange

Absence de composants supplémentaires classés, selon l'état actuel des connaissances, comme nocifs pour la santé ou l'environnement dans les concentrations correspondantes, de substances PBT ou vPvB ou de substances préoccupantes ou qui présentent une valeur-seuil au poste de travail et qui, par conséquent, devraient être indiquées dans cette section.

Type

- [1] Substance classée présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] Substance conforme aux critères de substance PBT selon le Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] Substance conforme aux critères de substance vPvB selon le Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance tout aussi préoccupante
- [6] Publication supplémentaire selon le règlement de l'entreprise

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description de la mesure de première urgence

- Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau et soulever plusieurs fois les paupières supérieures et inférieures. Vérifier la présence éventuelle de lentilles de contact et les retirer le cas échéant. Rincer en continu pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation :** Amener la personne concernée à l'air frais et la mettre dans une position qui lui permet de respirer sans difficulté. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.
- Contact avec la peau :** Rincer abondamment à l'eau la peau contaminée. Retirer les vêtements et les chaussures souillés. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.
- Ingestion :** Se rincer la bouche à l'eau. Amener la personne concernée à l'air frais et la mettre dans une position qui lui permet de respirer sans difficulté. Si la substance a été ingérée et que la personne est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir la personne, sauf en cas d'instructions explicites du personnel médical. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.
- Protection des secouristes :** Aucune mesure entraînant un risque personnel, ou n'ayant pas fait l'objet d'un entraînement suffisant, ne doit être prise.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus immédiats et différés

Effets aigus possibles sur la santé

Contact avec les yeux :	Aucun effet ou danger particulier connu
Inhalation :	Aucun effet ou danger particulier connu
Contact avec la peau :	Aucun effet ou danger particulier connu
Ingestion :	Aucun effet ou danger particulier connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :	Aucune donnée spécifique.
Inhalation :	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau :	Aucune donnée spécifique.
Ingestion :	Aucune donnée spécifique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques à l'attention du médecin :	Traitement symptomatique. En cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités, contacter immédiatement un spécialiste du centre antipoison.
Traitements particuliers :	Aucun traitement particulier

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :	Utiliser un agent extincteur également approprié pour étouffer un incendie avoisinant.
Agents extincteurs inappropriés :	Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers émanant de la substance ou du mélange

Dangers émanant de la substance ou du mélange :	En cas de réchauffement ou d'incendie, une augmentation de la pression peut entraîner l'explosion du conteneur.
Produits combustibles dangereux :	Aucune donnée spécifique.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution particulières pour les pompiers :	En cas d'incendie, verrouiller immédiatement la zone du sinistre et évacuer toutes les personnes de la zone dangereuse. Aucune mesure entraînant un risque personnel, ou n'ayant pas fait l'objet d'un entraînement suffisant, ne doit être prise.
--	--

**Équipement de protection
particulier de lutte contre
l'incendie :**

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés et des appareils respiratoires autonomes avec protection intégrale du visage, pouvant fonctionner en mode de surpression. Les vêtements destinés aux pompiers (casque, bottes et gants inclus), respectant la norme européenne EN 469, fournissent une protection de base en cas d'accidents avec des produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence à appliquer

**Personnel non formé aux cas
d'urgence :**

Aucune mesure entraînant un risque personnel, ou n'ayant pas fait l'objet d'un entraînement suffisant, ne doit être prise. Évacuer le périmètre. Interdire l'accès au personnel non requis et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ou marcher directement sur la substance renversée. Éviter d'inhalier les vapeurs ou les brumes. Veiller à une aération suffisante. Porter un appareil respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un équipement de protection individuel.

Forces d'intervention :

Si des vêtements spéciaux sont nécessaires lors de la manipulation de la matière renversée, respecter la Section 8 relative aux matières appropriées et inappropriées. Voir également les informations relatives « aux personnes autres que les secouristes ».

6.2. Mesures de protection environnementale

Évitez la propagation et l'écoulement de la matière libérée ainsi que le contact avec le sol, les eaux souterraines, les conduites d'évacuation et les conduites d'eaux usées. Informez les organes compétents si le produit a occasionné une pollution de l'environnement (systèmes d'eaux usées, eaux de surface, sol ou air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Éliminer la fuite, si ceci peut être effectué sans danger. Retirer le conteneur de la zone de fuite. Diluer avec de l'eau et essuyer, si la substance est soluble à l'eau. En alternative, ou si la substance n'est pas soluble à l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et collecter dans un conteneur approprié pour les déchets. Mettre au rebut par l'intermédiaire d'une entreprise homologuée d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence.
Voir Section 8 pour les informations relatives à l'équipement de protection individuel approprié.
Voir Section 13 pour d'autres indications sur le traitement des déchets

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :	Porter un équipement de protection individuel (Section 8).
Conseil en matière d'hygiène générale au travail :	Interdire de manger, de boire et de fumer dans les zones où est utilisée, stockée ou traitée cette substance. Les personnes qui utilisent la substance doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans la salle de repas. Voir Section 8 pour d'autres indications sur les mesures d'hygiène.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :	Conserver conformément aux prescriptions locales. Conserver uniquement dans le conteneur d'origine. Protéger de la lumière directe du soleil. Stocker uniquement dans un endroit sec, frais et bien aéré. Ne pas stocker avec des substances incompatibles (voir Section 10) ni avec des produits alimentaires et des boissons. Garder les conteneurs hermétiquement fermés et scellés jusqu'à leur utilisation. Refermer soigneusement les conteneurs ouverts et les stocker à la verticale afin d'éviter toute fuite. Conserver dans des conteneurs bien identifiés. Utiliser des conteneurs appropriés afin d'éviter une contamination de l'environnement. Avant manipulation ou emploi, voir la Section 10 sur les matières incompatibles.
-------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations :	Uniquement à des fins de laboratoire
Solutions spécifiques pour le secteur industriel :	Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites au poste de travail

Aucune limite d'exposition connue.

Procédés de surveillance recommandés :

Si ce produit contient des composants avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, atmosphérique (au poste de travail) ou biologique peut être nécessaire pour définir l'efficacité de l'aération ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité de l'utilisation d'appareils respiratoires. Un renvoi aux normes de contrôle doit être mentionné, comme ceux-ci, par exemple : Norme européenne DIN EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne DIN EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne DIN EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques) Le renvoi à des consignes nationales relatives à des méthodes de détermination des substances dangereuses est également encouragé.

DNELs/DMELs :

Aucune valeur DNEL/DMEL disponible

PNECs :

Aucune valeur PNEC disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Une bonne aération normale du lieu doit suffire pour limiter l'exposition des employés aux substances polluantes.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques et à la fin de la journée de travail et avant de manger, de boire ou d'aller aux toilettes. Sélectionner des méthodes appropriées pour éliminer les vêtements contaminés. Ne pas porter des vêtements de travail contaminés en dehors du poste de travail. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les reporter. Assurez-vous de la présence de stations de rinçage pour les yeux et de douches de sécurité à proximité de la zone de travail

Protection des yeux/du visage :

Si l'évaluation des risques le requiert, le port de lunettes de protection conformes à une norme homologuée est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections de liquides, aux brouillards, aux

gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, l'équipement de protection suivant doit être porté, à moins que l'évaluation ne requiert un degré de protection plus élevé : lunettes de protection avec protections latérales.

Protection cutanée

Protection des mains :

En cas de manipulation de produits chimiques, le port de gants résistants aux produits chimiques, imperméables et conformes à une norme homologuée est toujours obligatoire lorsqu'une évaluation des risques le requiert.

Protection corporelle :

Avant toute manipulation avec ce produit, l'équipement de protection individuel doit être sélectionné et validé par un spécialiste sur la base de la tâche à exécuter et des risques qui y sont liés.

Autre protection cutanée :

Porter des chaussures appropriées et sélectionner des mesures supplémentaires de protection cutanée sur la base de la tâche à exécuter et des risques qui y sont liés, et les faire valider au préalable par un spécialiste.

Protection respiratoire :

Sélectionnez, sur la base du danger et du risque d'exposition, l'appareil respiratoire qui satisfait aux normes correspondantes et qui dispose des certifications correspondantes. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément aux programmes de protection respiratoire afin de pouvoir garantir un port correct, une formation adéquate et d'autres aspects importants quant à leur utilisation.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale :

Les émissions provenant d'appareils de ventilation et de systèmes de traitement doivent être vérifiées afin de garantir qu'ils satisfont aux exigences de la réglementation sur la protection environnementale. Dans certains cas, des purificateurs d'air extrait, des filtres ou d'autres modifications techniques sont requis sur les installations de traitement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique :

Liquide.

Couleur :

Non disponible.

Odeur :

Non disponible.

Seuil olfactif :	Non disponible.
pH :	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation :	0 °C
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	100 °C
Point de combustion :	Non disponible.
Vitesse d'évaporation :	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Limites supérieure/inférieure inflammables ou explosives :	Non disponible.
Pression de vapeur :	Non disponible.
Densité des vapeurs :	Non disponible.
Densité relative :	Non disponible.
Solubilité(s) :	Légèrement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée :	Non disponible.
Température de décomposition :	Non disponible.
Viscosité :	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés oxydantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Aucune autre information.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité | Aucune donnée spécifique concernant la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. |
| 10.2 Stabilité chimique | Le produit est stable. |
| 10.3 Réactions dangereuses possibles | Absence de réaction dangereuse dans les conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale. |
| 10.4 Conditions à éviter | Aucune donnée spécifique. |
| 10.5 Matières incompatibles | Peut réagir avec des substances oxydantes ou être incompatible avec celle-ci. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Aucun produit de décomposition dangereux ne doit se former dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Indications sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Estimations de toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/brûlure chimique

Conclusion/Bilan :

Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Bilan :

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée

Non disponible.

Danger en cas d'aspiration

Non disponible.

Indications sur de possibles voies d'exposition :

Non disponible.

Effets aigus possibles sur la santé

Inhalation :

Aucun effet ou danger particulier connu.

Ingestion : Aucun effet ou danger particulier connu.

Contact avec la peau : Aucun effet ou danger particulier connu.

Contact avec les yeux : Aucun effet ou danger particulier connu.

Symptômes en relation avec les propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Effets différés ou immédiats, effets chroniques après une exposition de courte ou de longue durée

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible

Effets différés possibles : Non disponible

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible

Effets différés possibles : Non disponible

Effets chroniques possibles sur la santé

Généraux : Aucun effet ou danger particulier connu.

Cancérogénicité : Aucun effet ou danger particulier connu.

Mutagénicité : Aucun effet ou danger particulier connu.

Tératogénicité : Aucun effet ou danger particulier connu.

Effets sur le développement : Aucun effet ou danger particulier connu.

Effets sur la fécondité : Aucun effet ou danger particulier connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Conclusion/Bilan : Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT Non applicable.

vPvB Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet ou danger particulier connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Produit

Méthodes de mise au rebut : Éviter ou minimiser autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit ainsi que de ses solutions et produits dérivés doit s'effectuer à tout moment dans le respect des exigences relatives à la protection environnementale et à la législation sur l'élimination des déchets ainsi que des exigences des institutions locales. Les résidus et produits non recyclables doivent être mis au rebut par l'intermédiaire d'une entreprise homologuée d'élimination des déchets. Ne pas jeter les déchets non traités dans les canalisations, sauf si toutes les réglementations applicables des autorités sont respectées.

Déchets dangereux : En l'état actuel des connaissances du fournisseur, ce produit ne doit pas être considéré comme un déchet dangereux au sens de la directive UE

Emballage

Méthodes de mise au rebut : Éviter ou minimiser autant que possible la production de déchets. Les emballages jetés doivent être recyclés. La combustion ou la dépose dans une décharge doit être envisagée uniquement lorsque le recyclage est impossible.

Mesures de précaution particulières : Les déchets et les conteneurs doivent être jetés de manière sécurisée. Procéder avec précaution lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les garnissages peuvent contenir des résidus de produit. Évitez la propagation et l'écoulement de la matière libérée ainsi que le contact avec le sol, les eaux souterraines, les conduites d'évacuation et les conduites d'eaux usées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID IMDG IATA

Non soumis

14.6. Mesures de précaution particulières pour l'utilisateur

Transport sur le site de production : transporter uniquement dans des conteneurs fermés, placés à l'horizontale et fixés. Les personnes transportant le produit doivent avoir reçu une formation sur le comportement correct à suivre en cas d'accident, de fuite ou de renversement.

14.7. Transport de produits en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations sur la sécurité, la protection sanitaire et environnementale/législations spécifiques à la substance ou au mélange

Règlement CE (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à homologation

Annexe XIV

Aucun composant listé.

Substances particulièrement préoccupantes

Aucun composant listé.

Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Non applicable.

Autres réglementations UE

Règlement relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009/UE) :

Non listé.

Consentement informé préalable (PIC, Prior Informed Consent) (649/2012/UE) :

Non listé.

Directive Seveso :

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Autres réglementations UE

Classe de stockage (TRGS 510) :

12

Classe de pollution de l'eau :

nwg Annexe N°4

AOX :

Ce produit ne contient aucun halogène lié de manière organique, susceptible de contribuer à la valeur AOX des eaux usées.

Réglementations internationales

Convention sur les armes chimiques, produits chimiques de la liste I, II & III

Non listé.

Protocole de Montréal (annexes A, B, C, E)

Non listé.

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Non listé.

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement informé préalable (CIP)

Non listé.

Convention d'Arrhus-UNECE sur les composés organiques persistants (POP) et les métaux lourds

Non listé

Liste des stocks

Australie

Tous les composants sont listés ou exclus.

Canada

Tous les composants sont listés ou exclus.

Chine

Tous les composants sont listés ou exclus.

Europe

Tous les composants sont listés ou exclus.

Japon	Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) : Tous les composants sont listés ou exclus. Liste japonaise (ISHL) : Tous les composants sont listés ou exclus.
Malaisie	Non défini.
Nouvelle-Zélande	Tous les composants sont listés ou exclus.
Philippines	Tous les composants sont listés ou exclus.
Corée du Sud	Tous les composants sont listés ou exclus.
Taïwan	Tous les composants sont listés ou exclus.
Thaïlande	Non défini.
Turquie	Non défini.
États-Unis	Tous les composants sont listés ou exclus.
Vietnam	Non défini.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances pour lesquelles des évaluations peuvent s'avérer nécessaires.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

ATE	= Valeur estimée de toxicité aiguë
CLP	= Règlement sur la classification, l'identification et l'emballage [Règlement (CE) N° 1272/2008]
DNEL	= Dose dérivée sans effet
Phrase EUH	= Mention de danger spécifique au règlement CLP
PNEC	= Concentration sans effet estimée
RRN	= Numéro de registre REACH

Procédé de dérivation de classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP/GHS)

Classification	Motif
Non classé.	

Texte intégral des phrases H abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/GHS]

Non applicable.

Date de révision

Date de la dernière édition 15-Mar-2021

Version 01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Principales modifications par rapport à la version précédente

Remplacement du logo de l'entreprise et de l'adresse du fabricant ; changement du nom du document en « Inf_SDS_posREF_FR » (auparavant : « Inf_MSDS_posREF_FR »).